

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° II-430

présenté par  
M. Chassaigne, M. Maillot et M. Peu

-----

### ARTICLE 27

#### ÉTAT B

##### Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	0
Vie de l'élève	0	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	3 579 421	3 579 421
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	0
Enseignement technique agricole	3 579 421	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>3 579 421</b>	<b>3 579 421</b>	<b>3 579 421</b>
<b>SOLDE</b>		0	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des recommandations du SNETAP-FSU. Il vise à revenir sur la suppression des emplois et le manque de dotations qui ne permettent plus d'assurer l'offre d'enseignements facultatifs dans le respect des référentiels-programmes et grilles horaires.

Les cosignataires proposent le rétablissement d'une dotation d'enseignement équivalente à 69 312 h soit 46 ETPT, qui selon les calculs du syndicats, sont nécessaires pour commencer à remettre à niveau ces outils de formation que sont les lycées agricoles publics. Pour les 46 ETPT, le coût est estimé à 3 579 421,92 euros.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de la recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 (mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics) du programme 143 (enseignement technique agricole) est abondée de 3 579 421 euros.

Ces crédits sont prélevés sur l'action 09 (fonctionnement des établissements) du programme 139 (enseignement privé du premier et du second degrés)